

HONORAIRES MAXIMUM VENTES 2023

Nos honoraires sont à la charge du vendeur, *sauf stipulation contraire prévue au mandat*

Barème des honoraires pour prestation unique :

SUR IMMEUBLE D'HABITATION

Jusqu'à 50 000 €	Forfait 5 000 €
De 50.001 € à 300 000 €	6 % TTC du prix de vente
Au-delà de 300 001 €	5% TTC du prix de vente

SUR FONDS DE COMMERCE, LOCAL COMMERCIAL, CESSIONS DE PARTS OU D' ACTIONS, CAVE, PARKING, GARAGE

10 % TTC du prix de vente
Avec une base minimum forfaitaire de 5.000 € TTC

SUR TERRAIN

En Lotissement	5 % TTC du prix de vente
Hors Lotissement	7 % TTC du prix de vente

Avec une base minimum forfaitaire de 5 000 € TTC du prix de vente.

AVIS DE VALEUR

A partir de 250 € TTC

Si le mandat est un professionnel de l'immobilier (promoteur, marchand de biens) les honoraires seront de 5 % TTC du prix de vente.

L'agence BELGRAVIA, ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de ses honoraires.

NB: En cas de prestations multiples, remise sur honoraires en accord avec le mandant.

BELGRAVIA

54 rue Gioffredo - 06000 NICE - FRANCE
Téléphone : +33 4 93 87 62 68 - www.belgravia.fr
Caisse de garantie MMA 124669 - Registre du commerce 804 817 666 00022 -
Carte professionnelle CPI 060152017000017776

LOCATION

Rédaction bail et réalisation d'états des lieux :

A la charge du LOCATAIRE : 13 € / m² (10 €/m² pour rédaction de bail + dossier et 3 €/m² pour états des lieux)

A la charge du BAILLEUR : 13 € /m² (10 €/m² pour rédaction de bail + dossier et 3 €/m² pour états des lieux) + Honoraire d'entremise (100 € TTC par nombre de pièce avec un maximum de 400 € TTC)

Minimum de 280 € TTC pour les appartements et 150 € TTC pour les stationnements

Recherche du locataire (sans rédaction de bail et sans état des lieux) :

A la charge du LOCATAIRE et du BAILLEUR : 100 € TTC par nombre de pièces.

LOCATION SAISONNIERES

Recherche du locataire + contrat et état des lieux :

A la charge du BAILLEUR : 25% TTC dont TVA en vigueur sur le montant total de la location.

LOCAUX COMMERCIAUX et PROFESSIONNELS

Recherche du locataire :

A la charge du LOCATAIRE et du BAILLEUR : 5 % HT sur le loyer annuel hors charges

Rédaction bail et réalisation d'états des lieux :

A la charge du LOCATAIRE et du BAILLEUR : 10 % HT sur le loyer annuel hors charges

Renouvellement de bail :

A la charge du LOCATAIRE et du BAILLEUR : 200 € HT

GESTION COURANTE *Sur le montant du loyer hors charges encaissé*

- 8% HT : comprenant la gestion intégrale ; comptable, technique et administrative.

Les taux de gestion pour les loyers supérieurs à 4 000 € par mois sont réajustés de la façon suivante :

- 6 % HT

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES de GESTION

Administratif :

Aide à la déclaration des revenus fonciers (2044-réel ou BIC / micro)69 € TTC

Vacation de Représentation Assemblée Générale (par heures supplémentaires) 95 € TTC

Suivi de travaux hors gestion courante.....sur devis

Frais postaux (lettre recommandée pour contentieux / procédure)au réel.